

Court File Number

(Name of court)

at Court office address

Form 25B: Secure Treatment Order

Applicant(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Judge (print or type name)

Child

Full legal name of child:
Birth date (d, m, y):
Sex:

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Date of order

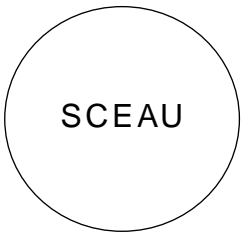
The court heard an application of (name of person or persons)

The following persons were in court (names of parties and lawyers in court)

The court received evidence and heard submissions on behalf of (name or names)

THIS COURT ORDERS THAT:

- Child's full legal name be committed to the secure treatment program at (name and address of program)
for a period of days, beginning on (date) the commitment of (child's full legal name) to the secure treatment program at (name and address of program)
be extended for a period of days, beginning on (date) this application for an order of commitment extending the commitment
of (child's full legal name) to the secure treatment program at (name and address of program) be dismissed.
(Other; specify.)



Numéro de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

situé(e) au Adresse du greffe

Formule 25B : Ordonnance portant sur le traitement en milieu fermé

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Juge (écrivez le nom en caractères d'imprimerie ou dactylographiez-le)

Enfant

Nom et prénom officiels de l'enfant : Date de naissance (j, m, a): Sexe :

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Date de l'ordonnance

Le tribunal a entendu une requête de (nom de la ou des personnes) . . . . .

Les personnes suivantes étaient présentes au tribunal (nom des parties et des avocats présents)

Le tribunal a recueilli des témoignages et entendu des observations au nom de (nom(s))

CE TRIBUNAL ORDONNE QUE :

- ☐ (nom et prénom officiels de l'enfant) . . . . . soit placé(e) dans le programme de traitement en milieu fermé offert (nom du programme et adresse) . . . . . pour une période de . . . . . jours, à compter du (date) . . . . .
☐ le placement de (nom et prénom officiels de l'enfant) . . . . . dans le programme de traitement en milieu fermé offert (nom du programme et adresse) . . . . . soit prolongé pour une période de . . . . . jours à compter du (date) . . . . .
☐ la présente requête en vue d'obtenir une ordonnance ☐ de placement ☐ de prolongation du placement de (nom et prénom officiels de l'enfant) . . . . . dans le programme de traitement en milieu fermé offert (nom du programme et adresse) . . . . . soit rejetée.
☐ (Autre. Précisez.)

Court File Number

Put a line through any blank space left on this page. If additional space is needed, extra sheets may be attached.

Date of signature

Signature of judge or clerk of the court

NOTE TO ADMINISTRATOR OF SECURE TREATMENT PROGRAM: Subsection 118(3) of the *Child and Family Services Act* states:

In the calculation of a child's period of commitment, time spent in the secure treatment program before an order has been made under section 117 (commitment) or pending an application under section 120 (extension) shall be counted.

NOTE FURTHER that section 125 of the *Child and Family Services Act* authorizes a peace officer to take a child to a place where there is a secure treatment program if an order for the child's commitment to the secure treatment program has been made under section 117.

Tracez une ligne horizontale en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page. Au besoin, joignez des pages supplémentaires.

Date de la signature

Signature du juge ou du greffier du tribunal

**AVIS À L'ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DE TRAITEMENT EN MILIEU FERMÉ :** Le paragraphe 118 (3) de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* dit ce qui suit :

Dans le calcul de la durée du placement de l'enfant, sont comptés les jours passés en traitement en milieu fermé avant que soit rendue une ordonnance en vertu de l'article 117 (placement) ou en attendant qu'une requête soit présentée en vertu de l'article 120 (prorogation).

**NOTEZ ÉGALEMENT** que l'article 125 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* autorise un agent de la paix à amener un enfant dans un lieu où existe un programme de traitement en milieu fermé si une ordonnance de placement de l'enfant dans un tel programme a été rendue en vertu de l'article 117.